



## COMMUNIQUE DE PRESSE

28 juillet 2015

### Mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage français : des modifications apportées au fonds d'allégement des charges (FAC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage français, des modifications concernant le fonds d'allégement des charges déjà en vigueur pour les éleveurs de porcs et de bovins-viande viennent d'être validées :

- le critère de spécialisation pour une production d'élevage donnée est réduit à 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise (au lieu de 75%),
- la date limite de dépôt des dossiers est reportée au 30 septembre 2015 (au lieu du 31 juillet pour le FAC « porcs » et du 28 août pour le FAC « bovins-viande »),
- le FAC est ouvert aux éleveurs laitiers avec les mêmes critères et la même date limite de dépôt.

Cette aide aux éleveurs les plus en difficulté s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures d'urgence de soutien à l'élevage (prise en charge des cotisations sociales, remise gracieuse de taxe foncière, demande de remboursement mensuel des crédits TVA, report sur demande des échéances d'impôt, ...)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service « économie agricole » de la direction départementale des territoires ☎ 05 53 69 34 94

#### CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)